8 place du 11 Novembre 26000 VALENCE CYPREACLUB@gmail.com http://www.cypreaplongee.net/ FFESSM 14 26 0285





PLONGEE SOUS-MARINE CYCLE ENFANT

DOSSIER D'INSCRIPTION

Le CYPREA CLUB, club de plongée sous-marine, animé par ses membres bénévoles organise un cycle de plongée enfant (de 8 à 12 ans) sur une période qui s'étend de fin avril à la fin juin. Le CYPREA accueille aussi les adultes. De l'initiation, aux formations avec diplômes de la FFESSM en passant par les sorties en mer, le CYPREA Club vous fera vivre la plongée sous-marine ... pour que chacun s'émerveille du monde sous-marin...

N'hésitez pas, rejoignez-nous!

Pour inscrire votre enfant:

Veuillez imprimer et remplir les pages suivantes :

1. une autorisation parentale

(page 3),

2. une attestation du droit à l'image

(page 4),

Veuillez imprimer le certificat médical que votre médecin remplira:

à titre informatif la liste des médecins fédéraux

(page 5)

3. un certificat médical de non contre-indication à la plongée sous-marine à faire remplir par votre médecin ou un médecin fédéral. (Il est possible que le médecin fédéral, qui conformément aux règles de bonnes pratiques médicales, peut prescrire ou réaliser une audio-tympanométrie) (page 7),

Cotisation pour cette formation:

- **4.** Veuillez, vous munir d'un chèque d'un montant de 115€, correspondant à :
 - la licence de la FFESSM ainsi que l'assurance
 - l'adhésion,
 - l'accès à la piscine
 - la formation (gratuite)
 - le matériel de plongée (hors palmes masque tuba, mais nous pouvons dépanner)
 - la sortie en mer et les deux plongées (hors déplacement vers le lieu de rassemblement)

Les inscriptions se feront au siège du club (à côté de la piscine) de 19h30 à 20h30 les

- lundi 8 avril 2019
- mercredi 17 avril 2019

La **plongée enfant** est sous la responsabilité de Bertrand BOISSONNEAU Moniteur Fédéral 1^{er} degré.

8 place du 11 Novembre 26000 VALENCE CYPREACLUB@gmail.com http://www.cypreaplongee.net/ FFESSM 14 26 0285





Les séances d'entraînement piscine auront lieu chaque lundi : de 19h30 à 20h30 Merci d'être présent dès **19 h 15** à l'entrée de la piscine Jean POMMIER.

1.	Lundi 29 avril 2019	de 19H30 à 20H30,
2.	Lundi 6 mai 2019	de 19H30 à 20H30,
3.	Lundi 13 mai 2019	de 19H30 à 20H30,
4.	Lundi 20 mai 2019	de 19H30 à 20H30,
5.	Lundi 27 mai 2019	de 19H30 à 20H30,
6.	Lundi 03 juin 2019	de 19H30 à 20H30,
7.	Lundi 17 juin2019	de 19H30 à 20H30,
8.	Lundi 24 juin2019	de 19H30 à 20H30,

Ne pas oublier de prendre :

- un maillot de bain
- un bonnet de bain (obligatoire)
- une paire de lunettes de piscine (facultatif)
- une serviette (possibilité de prendre une douche après l'entraînement)
- palmes, masque et tuba (le club peu éventuellement vous dépanner , n'hésitez pas à demander)

Une séance BIO sera présentée, ouverte aux enfants et aux parents, dont la date sera communiquée ultérieurement.

Une sortie mer sera organisée le samedi 22 juin 2019, les détails de cette sortie vous seront communiqués prochainement.

Si vous avez des questions ou s'il vous manque des informations n'hésitez pas à nous questionner, soit par courriel à l'adresse **cypreaclub@gmail.com**, soit en demandant au responsable de la formation ou soit au secrétaire.

Soyez toutes et tous les bienvenus au CYPREA CLUB

Vous pouvez venir tous les lundis soir à partir de 19H30

8 place du 11 Novembre 26000 VALENCE CYPREACLUB@gmail.com http://www.cypreaplongee.net/ FFESSM 14 26 0285





AUTORISATION PARENTALE

Préalable à la pratique de la plongée sous-marine et à la sortie Mer prévue dans le cycle

(*)Je soussigné(e)	Monsieur	Madame	Mademoiselle
NOM:		PRENOM :.	
ADRESSE :			
VILLE :			CODE POSTAL :
Tél. Domicile :	//	/	/
Tél. Portable :	//	/	/
Courriel:		@	<i>i</i>)
(*) MERE P	ERE TU	UTEUR LEG	SAL : précisez
(*) AUTORISE :	mon fils ma fill	le	
NOM:		PRENOM :.	
2. Et à participe Cette sortie c vers 10H00 et	r à la sortie mer (date a ouvre 1 et/ou 2 plonge t/ou une l'après-midi de	à préciser) sur ées (cela dépe ont l'horaire so	au sein du CYPREA Club de VALENCE r le site de la Madrague (St Cyr sur Mer). endra des conditions météo), une le matin era défini sur place. ues liés à l'activité et autorise le CYPREA
CLUB à procéder à to	oute évacuation d'urgen	ice si nécessai	re.
Fait à		Le	/
Signature obligatoire	:		
(*) Veuillez entourer	votre choix		

8 place du 11 Novembre 26000 VALENCE CYPREACLUB@gmail.com http://www.cypreaplongee.net/ FFESSM 14 26 0285





Gestion du droit à l'image CYPREA CLUB

	e soussigné(Aonsieur	Madame PRENOM ·	Mademoiselle	
	MERE	PERE			AL : précisez	
			fant plongeu			
Donne	mon autoris	sation pour q	ue:			
•	d'entraînen		s cours donné	• •	(e) lors de sa participre de la plongée, et lo	
•					dans le cadre de l'éta s non commerciales.	blissement de tout
•	Que son image soit conservée sur CD/DVD ROM ou disque dur et utilisée pendant un durée illimitée, uniquement pour l'utilisation dans un but pédagogique et/ou d'information sachant que nous bénéficions d'un droit d'accès et de rectification auprès du Présiden CYPREA CLUB de Valence.				t/ou d'information,	
•				-	conque compensation e de vue et à sa diffusi	
•		_	ent aux même la presse loca		que l'image puisse être	utilisée sur le site
Fait à				Le	/	
Signatı	ure obligatoi	ire précédée	de la mention	" Bon pour ac	cord "	
(*) Veu	illez entoure	er votre choi:	x			

8 place du 11 Novembre 26000 VALENCE CYPREACLUB@gmail.com http://www.cypreaplongee.net/ FFESSM 14 26 0285





Liste des médecins fédéraux consultants du Comité régional AURA



Département de la Drôme(26)

Dr Jean-Pierre COTREL	2, rue du Maréchal Foch	Tel Prof: 04 75 56 88 88	
Numéro Fédéral 14 26 013		Fax:	
Médecine générale			
Médecine et ou traumatologie du sport	26500 BOURG LES VALENCE		
Médecine du sport X Médecine subaqu	uatique et hyperbare		
Dr Didier DAO	305 avenue 1ere armée RD	Tel Prof: 04 75 83 14 76	
Numéro Fédéral 14 26 014		Fax:	
Médecine générale			
Médecine aéronautique	26500 BOURG LES VALENCE		
Médecine du sport x Médecine subaqu	uatique et hyperbare x	•	
Dr Bertrand RICHARD	SCP Médecin	Tel Prof: 04 75 68 65 03	
Numéro Fédéral 14 26 012		Fax: 04 75 68 67 04	
Médecine Générale			
Gériatrie	26330 CHATEAUNEUF DE GALAURE		
Médecine du sport Médecine subaqu	latique et hyperbare x	1	

8 place du 11 Novembre 26000 VALENCE CYPREACLUB@gmail.com http://www.cypreaplongee.net/ FFESSM 14 26 0285





Liste des médecins fédéraux consultants du Comité régional AURA

FFESSM	Comité AURA
4	Médicale et

Département de l'Ardèche (07)

Dr Eric LE MOUEL Numéro Fédéral 14 07 013 Médecine Générale	Place de la Liberté 07800 CHARMES SUR RHONE	Tel Prof: 04 75 60 83 34 Fax:
Médecine du sport Médeci	ne subaquatique et hyperbare	
Dr Jean-François MILLE	1163, Chemin de la Croix	Tel Prof: 04 75 39 93 14
Numéro Fédéral 14 07 007 Médecine Générale Médecine et ou Traumatologie o	De Vinchannes lu sport	Fax: 04 75 39 93 80
	07260 JOYEUSE	
Médecine du sport Médeci	ne subaquatique et hyperbare	
Dr Jean MOVSESSIAN	Service ORL	Tel Prof: 04 75 67 36 02
Numéro Fédéral 14 07 014	Centre hospitalier	Fax: 04 75 67 89 87
ORL	Rue Pasteur	C. 2012 ACT A
Médecine Légale		
Médecine du sport Médeci	07100 ANNONAY ne subaquatique et hyperbare	
Médecine du sport Médeci	ne subaquatique et hyperbare	
Dr Sylvain BOUQUET Numéro Fédéral 14 07 015	1, rue Henri Roche	Tel Prof: 04 75 06 31 50
Médecine générale	07270 LAMASTRE	



FRENCH UNDERWATER FEDERATION -

Fondée en 1948, membre fondateur de la Confédération mondiale des activités subaquatiques.

Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique des activités subaquatiques

Je soussigne(e) Docteur,		Exerçant a,	
médecin O généraliste O diplômé de méd	O du sport ecine subaquatique	O fédéral nº: O autre:	
Certifie avoir examiné ce jour :	NOM:		
Né(e) le :	Prénom :		
et ne pas avoir constaté, sous cliniquement décelable à la prati		ude de ses déclaration	ns, de contre-indication
☐ de l'ensemble des activité	és subaquatiques EN	LOISIR	
Ou bien seulement (cocher):		PLONGÉE EN SCAPHANDR	E AUTONOME
	□ DES ACTIVITÉS EN		
	□ DES ACTIVITÉS DE	NAGE AVEC ACCESSOIRES	5
de la ou des activité(s) suivant	te(s) EN COMPÉTITIC	ON (spécifier en toute lettre):	
avec un certificat nécessitant	un médecin fédéral,	du sport ou qualifié (co	cher):
☐ TRIMIX Hypoxique	☐ APNÉE en PR	OFONDEUR > 6 mètres en	compétition
☐ Pratique HANDISUB	□ Reprise de l'a	activité après accident de p	longée
NOMBRE DE □ COCHÉE(S) (obligato Remarque(s) et restriction(s) év			
<u>Un certificat est exigible toutes les 3 s</u> Palmes, Nage en Eau Vive, Tir sur Cible, H	<u>aisons</u> (si renouvellement s ockey Subaquatique, Apnée	sans discontinuité de la licence) jusqu'à 6 mètres. Pratique de	pour les disciplines : Nage avec l'activité jusqu'à expiration de la
licence. <u>Un certificat est exigible tous</u> et en Apnée au-delà de 6 mètres). Sauf en cas de modification de l'état d e Il est remis en main propre à l'intéressé ou	e santé ou d'accident de		
Pour consulter la liste des contre-indication relatives à l'examen médical, disponibles sur			
Fait à :	Signatu	re et cachet :	
date :			
SIÈGE NATIONAL - 24, QUAI DE RIVE-NEUVE, 13.	284 MARSEILLE CEDEX 07, FRAI	NCE T +33 (0)4.91.33.99.31 F +33 (0)4.91.54.77.43
FÉDÉRATION DÉLÉGUÉE PAR LE MINISTÈRE CH SIRET 775 559 909 00012 - APE 9312Z - TVA : FF		JE D'UTILITÉ PUBLIQUE (RUP)	WWW.FFESSM.FR



CONTRE-INDICATIONS À LA PLONGÉE EN SCAPHANDRE AUTONOME

Cette liste est indicative et non limitative. Les problèmes doivent être abordés au cas par cas, éventuellement avec un bilan auprès d'un spécialiste, la décision tenant compte du niveau technique (débutant, plongeur confirmé ou encadrant).

En cas de litige, la décision finale doit être soumise à la Commission M2dicale et de Prévention Régionale, puis en appel à la Commission Médicale et de Prévention Nationale.

	Contre-indications définitives	Contre-indications temporaires ou à évaluer*
	Insuffisance cardiaque symptomatique	Cardiopathie congénitale*
	Cardiomyopathie obstructive	Valvulopathies*
	Pathologie avec risque de syncope	Coronaropathie*
Cardiologie	Tachycardie paroxystique	Traitement par anti arythmique*
	BAV II ou complet non appareillé	Traitement par béta bloquant (voie générale ou voie locale)*
	Maladie de Rendu-Osler	Shunt droit-gauche*
	A CONTRACTOR OF THE CONTRACTOR CONTRACTOR OF THE	Hypertension artérielle non contrôlée
	Cophose unilatérale	Déficit auditif bilatéral*
	Evidement pétro-mastoïdien	Chirurgie otologique
	Ossiculoplastie	Polypose naso-sinusienne
	Trachéostomie	Difficultés tubo-tympaniques pouvant engendrer un vertige
	Laryngocèle	alterno barique
	Otospongiose opérée	Crise vertigineuse ou décours immédiat d'une crise
Oto-Rhino-	Fracture du rocher	vertigineuse
Laryngologie	Destruction labyrinthique uni ou bilatérale	Tout vertige non étiqueté
	Fistule péri-lymphatique	Asymétrie vestibulaire > ou = à 50% (consolidé après 6
	Déficit vestibulaire non compensé	mois)
	Deficit Vestibulare from compense	Perforation tympanique et aérateurs trans-tympaniques
		Barotraumatisme ou accident de désaturation de l'oreille
		interne*
	Insuffisance respiratoire	Asthme*
	Pneumopathie fibrosante	Pneumothorax spontané ou traumatique*
Pneumologie	Vascularite pulmonaire	Pathologie infectieuse
riieuiiiologie	Chirurgie pulmonaire	Pleurésie
	Maladie bulleuse	Traumatisme thoracique
		100 000 000 000 000 000 000 000 000 000
	Pathologie vasculaire de la rétine, de la	Affections aiguës du globe ou de ses annexes jusqu'à
	choroïde ou de la papille, non stabilisées,	guérison
	susceptibles de saigner	Photokératectomie réfractive et LASIK : 1 mois
Ophtalmologie	Kératocône au-delà du stade 2	Phacoémulsification-trabéculectomie et chirurgie vitro-
	Prothèses oculaires ou implants creux	rétinienne : 2 mois
	Pour les N3, N4 et encadrants : vision	Greffe de cornée : 8 mois
	binoculaire avec correction < 5/10 ; si un	Traitement par betabloquant par voie locale*
	œil < 1/10, l'autre > 6/10	
	Épilepsie	Traumatisme crânien grave*
	Syndrome déficitaire sévère	
Neurologie	Pertes de connaissance itératives	
recarologic	Effraction méningée neurochirurgicales,	
	ORL ou traumatique	
	Incapacité motrice cérébrale	
	Affection psychiatrique sévère	Traitement anti-dépresseur, anxiolytique, par neuroleptique
Psychiatrie	Éthylisme chronique	ou hypnogène
		Alcoolisation aiguë
	Thrombopénie périphérique,	Trouble de la crase sanguine découvert lors d'u bilan d'une
Hómatologic	thrombopathies congénitales	affection thrombo-embolique
Hématologie	Phlébites à répétition	Hémophilie*
	•	Phlébite non explorée
Gynécologie		Grossesse
	Diabète traité par antidiabétique oraux	Diabète traité par insuline*
	hypoglycémiants	Diabète traité par biguanides*
Métabolisme	, 6-3., 5-311101100	Tétanie/spasmophilie
		Troubles métaboliques ou endocriniens sévères
	Différentes affections pouvent entrainer de	s contre-indications temporaires ou définitives, selon leur
Dermatologie		
intensité ou leur retentissement pulmonaire, neurologique ou cardio vasculaire Gastro- Manchon anti-reflux Hernie hiatale ou reflux qastro œsophagien à évaluer		
Gastro- entérologie	Marichon and-renux	Herrie filacale ou reflux gastro æsopflagter a evaluer

Toute prise de médicament ou de substance susceptible de modifier le comportement peut être une cause de contre-

La survenue d'une maladie de cette liste nécessite un nouvel examen.

Toutes les pathologies affectées d'un * doivent faire l'objet d'une évaluation et le certificat médical de non contre indication ne peut être délivré que par un médecin fédéral.

La reprise de la plongée après un accident de désaturation, une surpression pulmonaire, un passage en caisson hyperbare ou autre accident de plongée sévère, nécessitera l'avis d'un médecin fédéral ou d'un médecin spécialisé selon le règlement médical.

FFESSM – janvier 2019